

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le dix- huit février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 31

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

12/02/2025

29 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : / . *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 pouvoirs : M. ARGOUD Yves à M. PERSON Philippe, M. PUGNOT Bertrand à M. PARAVY Jean-Claude.

05 absents : M. PICHE Barthélémy, M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. REVEL Daniel.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025

Considérant les résultats du compte administratif 2024 du budget principal ci-dessous,

Budget Principal	CA 2024
Recettes de fonctionnement	10 856 152,44
<i>Reprise excédent N-1</i>	<i>1 804 346,67</i>
Dépenses de fonctionnement	9 373 442,96
Résultat de fonctionnement	1 482 709,48
Recettes d'investissement	2 002 418,74
<i>Reprise excédent N-1</i>	<i>513 778,19</i>
Dépenses d'investissement	2 448 006,16
Résultat d'investissement sans RAR	-445 587,42
<i>RAR - Recettes</i>	<i>668 732,59</i>
<i>RAR - Dépenses</i>	<i>136 989,11</i>
Résultat d'investissement avec RAR	86 156,06
RESULTAT DE CLOTURE (hors RAR)	1 037 122,06
RESULTAT DE CLOTURE (avec RAR)	1 568 865,54

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un excédent dans la section de fonctionnement et un déficit dans la section d'investissement qui est couvert après intégration des RAR.

En tenant compte des restes à réaliser de l'exercice 2024, la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement.

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2025 du Budget principal :

- 445 587.42 € au compte 001 – Dépenses d'investissement,
- 1 482 709.48 € au compte 002 – Recettes de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 du budget primitif 2025 comme suit :

- 445 587.42 € au compte 001 – Dépenses d'investissement,
- 1 482 709.48 € au compte 002 – Recettes de fonctionnement.

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 24/02/2025

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN

A handwritten signature in black ink, corresponding to Georges CAGNIN, is written over the text.